

CONSEIL DU

18 JUIN 2024 - 19 h

DÉLIBÉRATION

CERTIFICAT

La Maire du 12^e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;

Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 18 juin 2024, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le jeudi 20 juin 2024 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 20 juin 2024.



Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement de Paris